

31-03-2020

NOUVEAUX DOCUMENTS PROFESSIONNELS MIS A DISPOSITION

A tout moment, retrouvez les documents techniques, juridiques ou opérationnels en consultant l'onglet « [COVID-19](#) » sur le portail intranet de la Police nationale.

Les derniers ajouts sont :

- [La fiche réflexe numéro 7 relative à la verbalisation des infractions liées au confinement](#)
- [Vidéo pédagogique : contrôle de l'attestation de déplacement d'un piéton](#)
- [Vidéo pédagogique : contrôle de l'attestation de déplacement d'un conducteur](#)

DES ECRANS POUR PROTEGER LES AGENTS ET LE PUBLIC

Dans la volonté de développer les mesures barrières face au COVID-19, des initiatives locales de protection des lieux accueillant le public ont vu le jour dans les territoires, appuyées et relayées ensuite par des instructions données par la DGPN à l'ensemble des directeurs départementaux, afin de doter les lieux accueillant le public d'équipements empêchant la propagation du virus et protégeant les personnels.

C'est ainsi, par exemple, que les effectifs de la CRS Autoroutière Rhône-Alpes-Auvergne ont conçu un prototype d'écran transparent de séparation entre le fonctionnaire et l'utilisateur, tant pour les bureaux d'auditions que pour les locaux d'accueil du public, leur permettant d'assurer leurs missions d'accueil tout en se protégeant.



De la même façon, les commissariats de Cannes, Antibes, Cagnes-sur-Mer ainsi que les divisions de Police de Nice Ouest et Est ont été équipés de protections en plexiglas qui permettent aux agents d'être à l'abri des potentielles projections de salive, vecteurs du virus.

DANS L'AUDE, OPERATION TRANQUILLITE COMMERCES EN COURS

A l'instar de ce qui se fait lors des opérations tranquillité vacances (OTV), nos collègues audois ont pris une initiative originale : l'opération tranquillité commerces. Par voie de presse, les commerçants et entrepreneurs, qui ont dû fermer boutique suite aux mesures sanitaires, ont été sensibilisés sur cette opération. Une adresse mail dédiée leur a été communiquée et ils ont ainsi pu s'inscrire en ligne auprès des services de Police de l'Aude.

Une quinzaine d'établissements sur la circonscription de Carcassonne et une dizaine sur celle de Narbonne bénéficient déjà de ce dispositif mis en place de manière effective depuis le début de cette semaine. Comme pour les OTV, les policiers s'assurent, lors de l'exercice de leurs missions habituelles de Police secours et de contrôles du respect du confinement, que les commerces ou entreprises sont bien fermés et qu'il n'y a pas de traces d'effraction. Les propriétaires de ces établissements ont également pu bénéficier de conseils pratiques quant aux mesures de sécurité à adopter le temps du confinement.

LE VAL D'OISE S'ADAPTE A LA CRISE



Dans le cadre de la crise sanitaire, la DDSP 95 a mis en place depuis le 23 mars 2020 un dispositif de roulement quotidien des effectifs. L'objectif est de cloisonner les équipes pour garantir la continuité des services et surtout la capacité opérationnelle. Ce dispositif a permis d'accroître la présence sur la voie publique de plus de 50% des effectifs malgré le contexte. Cette présence policière garantit un quadrillage efficace du

territoire, avec déjà plus de 55 000 individus contrôlés et près de 4 000 contraventions.

De même, la direction utilise les moyens technologiques modernes, telle que la visioconférence sécurisée de la DGPN – appelée « COMUE » – associée à un tableau numérique utilisé en temps normal à la formation, pour continuer à assurer la communication opérationnelle et hiérarchique.

A l'image d'autres départements en France, l'utilisation des drones renforce les contrôles des mesures de confinement réalisés par les policiers de terrain. Ainsi, le lundi 30 mars, la DCPJ avait mis à disposition de la circonscription de Sarcelles, deux drones dont l'objectif était le survol de l'espace vert « le Fort de Stains » à Garges-Lès-Gonesse. Les pilotes des drones ont pu orienter les effectifs au sol vers 4 contrevenants qui ont été aussitôt contrôlés et verbalisés. Cette opération n'est pas la première sur le département et sera reconduite sur d'autres circonscriptions.